



No de résolution
ou annotation

Province de Québec
District d'Abitibi-Ouest
Municipalité de Clerval

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CLERVAL, TENUE À HUIS CLOS PAR VISIOCONFÉRENCE, LE 12 JANVIER 2022, À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. MICHEL CLICHE, MAIRE.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents : les conseillers, Gaétan St-Jean, Chantal Mélançon, Nancy Gosselin, Nicole Therrien, Claire Paquet (par visioconférence) Mathilde Lévesque, Michel Cliche, maire, ainsi que la directrice générale, Stéphanie Côté (en présentiel).

2. ENREGISTREMENT DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de 10 jours, et ce, conformément à la loi sur la santé publique;

CONSIDÉRANT QUE l'état d'urgence sanitaire a été prolongée par différents décrets et qu'il est toujours effectif, à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 20 décembre 2021, les membres du conseil municipal doivent, autant que possible, tenir leurs séances par tout moyen leur permettant de communiquer directement entre eux et de voter de vive voix, selon les modalités prévues par l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020 (2020-049);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020, toute municipalité a l'obligation de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance qui, en vertu de la loi, doit comprendre une période de questions;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit, tel qu'exigé, tenue sans la présence du public, les membres du conseil et les officiers municipaux étant autorisés, par les décrets et arrêtés ministériels actuellement en vigueur, à y être présents, à prendre part, délibérer et voter à cette séance par visioconférence et messenger.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mathilde Lévesque appuyé par Gaétan St-Jean et résolu à l'unanimité :

Que le conseil confirme que la présente séance et toute séance ultérieure, jusqu'à ce que la situation sanitaire le permette, en considérant les règles fixées par le ministre de la Santé, soient tenues sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence et messenger;

Que la séance soit publicisée, dès que possible, selon les règles juridiques applicables par l'un ou l'autre des arrêtés ministériels applicable soit, ici sur le site internet de la municipalité de Clerval, en version audio.

Adoptée

2022-01-01



No de résolution
ou annotation

2022-01-02

3. ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Enregistrement de la séance ;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption des procès-verbaux ;
 - a) de la séance du 8 décembre 2021;
 - b) de la séance extraordinaire du 16 décembre 2021;
5. Suivis aux procès-verbaux ;
6. Trésorerie ;
7. Correspondance ;
8. Dossiers des conseillers ;
9. Vente pour taxes ;
10. Adhésion ADMQ ;
11. Téléthon de la ressource ;
12. Corporation du transport adapté;
13. Club nautique abitibi;
14. Période de questions;
15. Levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par Nancy Gosselin, appuyé par Chantal Mélançon et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le président.

Adoptée

4. Adoption des procès-verbaux ;

a) de la séance du 8 décembre 2021;

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à tous les conseillers, sa lecture sera dispensée;

IL EST PROPOSÉ par Chantal Mélançon, appuyé par Gaétan St-Jean et résolu que le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2021 soit adopté tel que présenté.

Adoptée

b) de la séance extraordinaire du 16 décembre 2021;

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à tous les conseillers, sa lecture sera dispensée;

IL EST PROPOSÉ par Claire Paquet, appuyé par Nancy Gosselin et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du budget du 16 décembre 2021 soit adopté tel que présenté.

Adoptée

5. SUIVIS AUX PROCÈS-VERBAUX

2022-01-03

2022-01-04



2022-01-05

6. TRÉSORERIE

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer, faite conformément aux engagements de crédit et aux dépenses autorisées;

IL EST PROPOSÉ par Nancy Gosselin, appuyé par Nicole Therrien et résolu :

QUE la liste des comptes à payer au montant de 59 017.66 \$ soit approuvée et d'en autoriser les paiements.

Adoptée

7. CORRESPONDANCE

La directrice générale résume les communications reçues depuis la dernière séance du conseil.

8. DOSSIERS DES CONSEILLERS

9. VENTE POUR TAXES

Attendu que toutes les démarches raisonnables ont été faites pour joindre le propriétaire de la propriété jointe en annexe;

Attendu que toutes les démarches sont demeurées infructueuses;

Attendu que les dettes pour non-paiement de taxes envers la municipalité sont supérieures à deux (2) ans;

En conséquence, il est proposé par Claire Paquet, appuyé par Gaétan St-Jean Et résolu unanimement;

Que la directrice générale et la MRC d'Abitibi-Ouest, soient mandatées pour effectuer les démarches de la vente pour taxes;

Que celles-ci soient autorisées à signer tout document nécessaire pour et au nom de la Municipalité de Clerval dans le dossier des ventes pour taxes;

Que la Municipalité de Clerval se porte / ne se porte pas acquéreuse desdits terrains, s'il n'y a pas d'acheteur(s) à la vente aux enchères.

Adoptée

2022-01-06



No de résolution
ou annotation

2022-01-07

10. ADHÉSION ADMQ

Il est proposé par Mathilde Lévesque, appuyé par Chantal Mélançon, de renouveler l'adhésion de Stéphanie Côté comme membre de l'ADMQ (association des directeurs municipaux du Québec), au coût de 939\$ plus taxes pour 2022.

Adoptée

2022-01-08

11. TÉLÉTHON DE LA RESSOURCE

Il est proposé par Claire Paquet, appuyé par Chantal Mélançon, de faire un don de 100 \$ au Téléthon régional de la Ressource pour personnes handicapées Abitibi-Témiscamingue / Nord-du-Québec.

Adoptée

2022-01-09

12. CORPORATION DU TRANSPORT ADAPTÉ

Il est proposé par Gaétan St-Jean, appuyé par Nancy Gosselin, de ne pas procéder au renouvellement d'adhésion de la municipalité au transport public adapté, pour l'année 2022.

Adoptée

2022-01-10

13. CLUB NAUTIQUE

Il est proposé par Mathilde Lévesque appuyé par Nancy Gosselin de nommer Gaétan St-Jean, comme représentant désigné de la municipalité au sein du club nautique du Lac Abitibi.

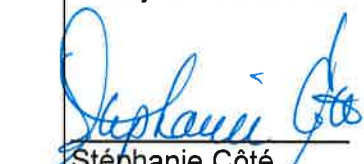
Adoptée

2022-01-11

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée sur la proposition de Nancy Gosselin à 19h16.


Stéphanie Côté
Directrice générale


Michel Cliche
Maire

« Je, Michel Cliche, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».